



Intitulé : Transmission d'une pratique corporelle historique à caractère martial fondée sur le traité de Philippo Vadi

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :

La certification vise des situations professionnelles dans lesquelles un intervenant est amené à transmettre une pratique corporelle historique à caractère martial, fondée sur l'analyse d'une source documentaire européenne identifiée.

Elle répond aux besoins observés dans des contextes :

- culturels et patrimoniaux ;
- associatifs ;
- éducatifs ;
- de formation professionnelle ou de médiation historique.

L'activité consiste à :

- analyser et interpréter une source martiale historique ;
- expérimenter et structurer une pratique corporelle cohérente avec la source ;
- concevoir un dispositif pédagogique adapté ;
- encadrer des situations de pratique intégrant des interactions contrôlées ;
- garantir un cadre sécurisé et maîtrisé.

La certification porte spécifiquement sur le traité *De Arte Gladiatoria Dimicandi* de Philippo Vadi (XVe siècle).

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1 – Analyser et contextualiser le traité de Philippo Vadi</p> <p>Le titulaire est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier et sélectionner des extraits pertinents du traité ; • expliquer les fondements historiques, techniques et doctrinaux du traité ; • replacer les principes martiaux dans leur contexte culturel du XVe siècle ; • distinguer données historiques documentées et interprétations contemporaines ; • justifier de manière argumentée ses choix d'interprétation. <p>C2 – Structurer une pratique corporelle historiquement cohérente et sécurisée</p> <p>Le titulaire est capable de :</p>	<p>Dossier écrit professionnel</p> <p>Le candidat produit un dossier comprenant : analyse d'extraits du traité ; contextualisation historique ; structuration d'une progression pédagogique ; formalisation des règles de sécurité ; justification argumentée des choix retenus.</p> <p>Mise en situation professionnelle</p> <p>Le candidat anime une séquence de transmission permettant d'évaluer : la structuration pédagogique ; la cohérence avec la source historique ; la gestion des interactions contrôlées ; la mise en œuvre des règles de sécurité ; la capacité d'adaptation.</p> <p>Entretien avec le jury</p>	<p>Pour chaque compétence, l'évaluation porte sur :</p> <p>la pertinence de l'analyse ; la cohérence historique ; la structuration pédagogique ; la capacité de justification argumentée ; la maîtrise du cadre sécurisé ; la posture professionnelle.</p> <p>Constitution du jury</p> <p>Le jury est composé de trois membres minimum :</p> <p>Un professionnel du champ des pratiques corporelles historiques à caractère martial ;</p> <p>Un professionnel exerçant une activité de transmission ;</p>

<ul style="list-style-type: none"> • traduire les principes du traité en situations de pratique concrètes ; • structurer une progression pédagogique adaptée ; • intégrer des interactions contrôlées à des fins pédagogiques ; • identifier les risques liés à la pratique ; • formaliser et appliquer des règles explicites de sécurité. 	<p>L'entretien vise à vérifier :</p> <p>la compréhension des principes historiques ;</p> <p>la cohérence des choix pédagogiques ;</p> <p>la capacité d'analyse réflexive ;</p> <p>la maîtrise des enjeux sécuritaires.</p>	<p>Un membre disposant d'une compétence en évaluation ou ingénierie pédagogique.</p> <p>Les membres du jury ne peuvent évaluer un candidat qu'ils ont directement formé.</p> <p>La décision est collégiale et formalisée par procès-verbal.</p>
<p>C3 – Concevoir un dispositif de transmission adapté</p> <p>Le titulaire est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir des objectifs pédagogiques cohérents avec la source ; • construire un cycle structuré de leçons ; • organiser une séance selon une progression maîtrisée ; • anticiper les contraintes matérielles et organisationnelles ; • adapter le dispositif au public concerné. 		<p>Modalités de validation</p> <p>Validation globale obligatoire ;</p> <p>Aucune validation partielle ;</p> <p>Décision prise à la majorité ;</p> <p>Traçabilité documentaire assurée.</p>
<p>C4 – Encadrer et transmettre dans un cadre professionnel sécurisé</p> <p>Le titulaire est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer et maintenir un cadre de pratique maîtrisé ; • encadrer des interactions corporelles contrôlées ; • observer et ajuster les situations en temps réel ; • interrompre ou adapter la pratique en cas de risque ; 		

Intitulé : Transmission d'une pratique corporelle historique à caractère martial fondée sur le traité de Philippo Vadi

- adopter une posture professionnelle responsable.